



Procédure de demande de panneau site Parapente / Delta :

Pour l'envoi de panneau site, nous proposons aux gestionnaires de site de faire une demande sur formulaire papier.

La commande devra être effectuée soit :

- par mail en retournant le formulaire signé à emilie@ffvl.fr
- par fax : 04.97.03.82.83
- par courrier à
FFVL
4 rue de Suisse
06000 Nice

En effet, à réception de la demande nous enregistrons dans un tableau le numéro d'affiliation, le nom du gestionnaire de site, la date de la demande, la date d'expédition, le numéro global du site et le nom du site.

1 panneau site sera envoyé par site enregistré à la FFVL (sauf cas exceptionnel).

Le panneau site de vol

Il donne les informations générales et spécifiques pour le site de vol conventionné FFVL dont le club assure la gestion.

Ce panneau reprend les informations "générales", il est en plastique résistant à coller sur support (non fourni) dont les dimensions sont 1000 x 700 mm en format paysage.

Il réserve au centre une large zone pour afficher les informations spécifiques au site en question. Ces informations pourront être affichées par l'intermédiaire de feuilles papier, avec texte, carte et photos, en les recouvrant d'un plastique transparent autocollant. Ne pas oublier d'indiquer les consignes liées au respect des dispositions «espace Aérien».

Nous incitons aussi à indiquer (par une liste et/ou une carte) les sites de vol les plus proches d'orientation identique à ce même site et se rapprochant.

Nous vous demandons un engagement d'installer sous 3 mois le panneau sur le(s) site(s) concerné(s).



Visuel du panneau

informations pratiques au pilote

En plus des règles générales en vigueur, respecte les règles locales concernant :

- > **l'environnement**
(faune et flore : survol, zones sensibles);
- > **la réglementation aérienne**
(limites d'altitude, horaires, zones interdites);
- > **l'accès et l'utilisation de ce site**
(itinéraire, parkings, riverains, préparation et pliage).



- > Avant de partir : n'oublie jamais ta visite prévol et vérifie tes accrochages.
- > En vol : observe les autres et veille à respecter les priorités.
- > **Pilote, tu voles sous ta propre responsabilité.** Quelles que soient les conditions et l'équipement de ce site !

 > Comply with the French flying rules.
> Ask about and follow local ground and flying regulations.
> **On the ground or during flying,** be covered by third-party insurance.

En cas d'accident : appeler le 112

sauf dispositif local précis.

- > Soyez précis et concis.
- > Donnez la position exacte de l'accidenté (nom du lieu, accessibilité, position GPS) et si possible son état supposé.

Bienvenue

sur un site de la
Fédération Française de Vol Libre
«râis-toi plaisir et respecte ton propre niveau de pratique.»

informations générales

L'aile delta, le parapente et le cerf-volant acrobatique ou tractif sont les plus accessibles des sports aériens de plein air. La FFVL compte plus de 30 000 licenciés répartis dans plus de 500 clubs. Elle regroupe aussi près de 150 écoles associatives et professionnelles qui défendent un label de qualité. Ayant adopté une charte de l'environnement, la FFVL s'engage pour que le vol libre soit une activité qui respecte la nature. Spectateurs, accompagnateurs et pilotes, soyez responsables et partenaires de cet engagement. Avec le soutien de ses clubs affiliés et de ses partenaires, la FFVL gère, entretient et subventionne plus de 500 sites de vol libre. Adhérer à la FFVL, c'est participer à la sauvegarde des sites.

PAS DE VOL LIBRE SANS SITES



TOUT SAVOIR :
FFVL
4, rue de Suisse
06000 Nice
Tél. 04.97.03.82.82
Fax 04.97.03.82.83
www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

Fédération Française de Vol Libre

Fréquence radio de sécurité réservée au vol libre :
143,9875 MHz
Ne l'encombrez pas inutilement !